

Proposition de PV du CA de FNE Midi-Pyrénées du 30 mai 2018

Présents : José CAMBOU, Alain BAUDRY, Jérôme CALAS, Régis MATHON, Georges WINTER, Cécile ARGENTIN, André JACK, Françoise BLANDEL, Fred MANON, Jean-Pierre JENN

Excusé : Thierry De Noblens

1. Réflexions autour de la vie associative et fédérale et des chantiers à ouvrir

Rapporteure José Cambou

Ce débat au sein du Conseil d'administration provient de la production des ateliers qui se sont réunis l'après midi de la dernière assemblée générale.

- a. Echanges autour de la charte d'engagement bénévole et la charte « du représentant »

José Cambou : Avant de parler de charte du bénévole, rappelons quelques notions. Un bénévole n'est pas obligatoirement adhérent. On parle ici de « bénévole de base » pas de « dirigeant bénévole » d'une association. C'est une personne qui donne du temps sur un projet, une action. A noter qu'il est judicieux que le bénévole soit adhérent notamment en terme de couverture ; en effet le bénévole non adhérent ne bénéficie généralement pas de l'assurance souscrite par l'association elle-même. Mais l'association pour une grosse action peut faire appel à de nombreux bénévoles non adhérents, et dans ce cadre précis, négocier une couverture avec son assureur (c'est le cas par exemple pour le Banquet des 5.000. Le bénévole peut remplir une fiche de déclaration de temps de bénévolat pour que ceci soit pris en compte dans la comptabilité de l'association en compte 870.

A ce jour nous n'avons pas de charte pour les bénévoles de FNE Midi-Pyrénées. En avons-nous besoin ?

Premièrement, sur les bénévoles dit « de base » (contrairement aux dirigeants bénévoles) :

Pour Cécile Argentin : c'est inutile.

Jérôme Calas propose plutôt une charte commune

Georges Winter se pose la question des souhaits des aspirants bénévoles. Que souhaitent-ils faire avec nous ? Cela nécessite plutôt une discussion entre bénévoles.

Alain Baudry témoigne de son expérience personnelle en relatant son approche auprès des Amis de la Terre 32. J'ai regardé quelles étaient leurs valeurs, quelle était la philosophie de l'association, qu'est ce qui reste à faire ?.

Fred Manon rappelle le constat des différents engagements (adhésion, participation à des évènements, etc.).

Est-ce nécessaire de créer un document pour formaliser les relations FNEMP bénévole « de base » ?

José Cambou : résume les échanges en indiquant que la priorité n'est pas a priori la rédaction d'une charte.

Peut-être faudrait-il échanger lors d'un autre CA sur les relations de l'association avec les bénévoles « de base ».

Travail à mener avec Jessica ?

Deuxièmement, sur les bénévoles qui assurent des représentations.

José Cambou : Ces personnes font partie des « dirigeants bénévoles » d'une association. Par définition, ils doivent être adhérents. .

Réponse globale positive pour la rédaction d'une charte.

Sur la mise en œuvre : José propose de rédiger une version martyr qui sera soumise aux salariés qui sera ensuite adoptée lors du prochain CA.

Le conseil d'administration valide l'opportunité de rédiger une charte du dirigeant bénévole et mandate José CAMBOU pour préparer une version projet, qui sera soumise aux salariés avant validation lors du prochain Conseil d'administration.

b. Mettre en place des assises départementales de la vie associative

José Cambou : Il nous faut rediscuter de l'enjeu/intérêt de tels évènements et propose à l'administrateur ariégeois de partager un retour de la réunion qui a eu lieu en Ariège.

Jean-Pierre Jenn résume la journée du 5 mai 2018 à Labastide de Sérrou « état des lieux sur l'environnement en Ariège » qui a été convoquée par des associations ariégeoises.

José Cambou : La question a été déjà discutée, par le conseil concernant la situation du GADEL et de l'UPNET. Ce type de réunion peut être l'occasion :

- de rapprocher des associations du mouvement FNE Midi-Pyrénées et des associations qui n'en sont pas ;
- de faire émerger des nouveaux sujets, ou partager des sujets.

Françoise Blandel indique que les assises départementales du Tarn ne pourront avoir lieu avant l'automne. Actuellement l'UPNET essaye de renouer les liens avec les associations tarnaises (LPO 81, STSM).

Hervé Hourcade : rappelle le contexte des assises (cf. GADEL et UPNET et Aveyron).

Georges Winter rappelle la visite de Thierry, lui-même et de Marie-Laure Cambus au GADEL. Il a été proposé l'organisation d'assise départementale du Lot. Mais sans suite à ce jour.

José Cambou pose la question de l'auteur de l'invitation. Si le GADEL -qui est mal vu- invite à une journée départementale de l'environnement dans le Lot, les associatifs et collectifs/citoyens risquent de ne pas venir. Est-ce plus opportun que FNE Midi-Pyrénées organise l'évènement ?

Jérôme Calas précise que ce n'est pas à FNE Midi-Pyrénées d'organiser un tel évènement sans volonté locale forte. Il est souhaitable de laisser les associations recommencer à travailler ensemble dans un premier temps. Puis éventuellement, d'informer celle-ci sur l'intérêt de FNE MP.

Fred Manon propose d'initier une démarche auprès de nos fédérations départementales en 2018, pour envisager l'organisation d'assise en 2019.

Alain Baudry précise que « Bien vivre dans le Gers » vont organiser une assemblée générale pour réorganiser le bureau, organiser des assises départementales. Cette association a prévu l'adhésion d'association dans ses statuts. Elle fonctionne et est une APNE mais n'est pas membre de notre mouvement.

Le conseil d'administration prend acte de l'organisation différée d'assise départementale à l'automne pour le Tarn.

c. Réaliser un annuaire des compétences

José Cambou : Nous avons une difficulté pour inventorier les compétences bénévoles au sein du mouvement FNE Midi-Pyrénées (représentant, mandat, appui à dossier, etc.). José rappelle l'importance de connaître les compétences de tous les bénévoles.

Fred Manon pose la question de la faisabilité d'un tel annuaire et de pouvoir le faire vivre.

José précise qu'il faut réfléchir à la méthode de travail.

Fred : Comment collecter l'information ? Quelle info collecter ? Réfléchir à comment stocker ces info ? Comment faire vivre cet annuaire ?

José ajoute que peuvent être ajoutées dans la base de données l'information concernant des personnes qu'on a mandaté pour les commissions.

Le conseil d'administration décide de réaliser un annuaire de compétences et mandate pour ce faire Fred MANON pour réfléchir aux 4 points précités. L'équipe salariée propose des modalités de collecte (temps salarié ou VSC).

d. Elaborer une charte régionale avec nos adhérents (charte existante à faire évaluer ?)

José Cambou : La charte existante datant de 2007 porte sur nos positions. Elle est signée par tout nouvel adhérent, association ou adhérent individuel.

Devons-nous actualiser cette charte ?

Jérôme propose de reporter ce point au prochain CA pour que les membres du CA puissent prendre le temps de relire et éventuellement de proposer des amendements.

Hervé Hourcade : Emilie pourrait nous proposer une évolution de la présentation.

Il est important de conserver globalement le même volume de texte (correspondants à une page).

Le conseil d'administration reporte à l'ODJ du prochain CA le soin d'amender la charte. Il est proposé d'actualiser la mise en forme pour le prochain CA (max deux pages avec le même volume de texte que la charte initiale).

e. Elaborer une charte régionale de relation entre FNE MP et ses associations membres

José, est ce qu'un besoin est ressenti sur ce point ?

Alain se pose la question suivante : est-ce que la charte de la fédération nationale ne suffit pas ?

Cécile confirme.

Le conseil d'administration considère que ce point n'est pas prioritaire à ce jour.

f. Avoir un référent par association adhérente ?

José Cambou : Est-ce judicieux d'avoir un référent unique par association adhérente ?

Cécile indique que la restriction à un seul référent peut contribuer à submerger le référent. Pour son association cela ne lui paraît pas une bonne solution et ceci occasionnerait de la perte de temps. En même temps, cela peut être différent pour chaque association.

José rappelle le mode de fonctionnement avec FNE 65 où durant longtemps Michel Geoffre en faisait le relais.

Hervé Hourcade : L'annuaire des compétences pourrait y répondre si les données sont suffisamment précises pour identifier (importance de la création de l'annuaire).

Le conseil d'administration ne pense pas opportun à ce jour de créer un référent par association, mais prend en compte ce sujet dans le cadre de la création d'un annuaire de compétences.

2. Fiche de positionnement « Linky »

Rapporteur Fred Manon

Il rappelle compte tenu que le Conseil d'administration a de nouveaux membres, le contexte de l'élaboration de ce projet de fiche de positionnement et sur quoi porte l'évolution par

rapport à la version précédente qui avait été présentée et débattue lors d'un précédent Conseil d'administration.

Georges Winter félicite la clarté et l'évolution de la note de positionnement.

Modification de la première phrase de l'encadré par « *FNE Midi-Pyrénées restera défavorable tant que les réserves suivantes n'auront pas été levées* ».

Divers amendements sont proposés et discutés.

Modification de la première puce par suppression de « etc. » et l'ajout de « et ses limites ».

Modification de plusieurs puces (cf texte validé).

Le conseil d'administration valide la note de positionnement et demande à l'équipe salariée de mettre en ligne la note et diffuser celle-ci sur les réseaux sociaux.

3. Point sur la création du GRAINE OCCITANIE et du devenir du GRANE MIDI-PYRENEES

Rapporteur Georges Winter

Georges Winter : Le processus de fusion a duré environ 2 ans ; c'est très mal passé. Toute proposition émanant de Midi-Pyrénées était refusée par Languedoc-Roussillon. La situation très conflictuelle s'est soldée par une AG de fusion qui s'est traduite par une éviction des anciens responsables de Graine Midi-Pyrénées au bénéfice de ceux de Languedoc-Roussillon. La situation des salariés du Graine ex Midi-Pyrénées est inquiétante. Une réunion se tiendra le 7 juin, à la demande d'une association anciennement adhérente, qui souhaite concerter avec les salariés et anciens membres du Conseil d'administration ex Graine Midi-Pyrénées et les nouveaux administrateurs du Graine Occitanie (communication non violente).

José Cambou : La situation est particulièrement délicate entre salariés des deux ex Graine, l'ancienne directrice de Graine Midi-Pyrénées a fait l'objet d'attaques inacceptables.

Georges Winter : Notre Bureau du mois d'avril avait pris position par rapport à cette situation inacceptable. Nous sommes toujours adhérents en 2018. Le Graine Languedoc-Roussillon était beaucoup plus hiérarchique que celui de Midi-Pyrénées. Le fonctionnement est du type réponse des appels à projet.

Le Graine Languedoc-Roussillon s'est historiquement positionné auprès de la DREAL Languedoc-Roussillon en bénéficiant de subventions importantes du fait de l'absence de mouvement FNE actif durant plusieurs années dans cette région.

Le conseil d'administration prend acte de cette situation et mandate Georges Winter pour porter un message de soutien aux salariés et (ex.) administrateurs de l'ancien Graine Midi-Pyrénées.

4. Calendrier statutaire

Prochain bureau : jeudi 27 juin à confirmer avec les agendas de Marie-Laure Cambus et Thierry De Noblens

Agenda statutaire du 2^e semestre (Conseil d'administration et Bureau) à organiser rapidement par doodle.